

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.09.2022 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 30.09.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit weber Silikon Primer N

Numéro de la fiche de données de sécurité : XXP006423

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / du mélange Primaire d'accroche

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur :

Saint-Gobain Weber AG

Täfernstrasse 11b

CH - 5405 Baden-Dättwil

Phone:+41(0) 56 484 24 24

e-mail: sds.ch@saint-gobain.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Suisse d'Information Toxicologique (info@toxinfo.ch),

En cas d'urgence : tél.145 (seulement en Suisse) ou +41 44 251 51 51 (depuis l'étranger)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS08 danger pour la santé

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

CH2

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.09.2022 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 30.09.2022

Nom du produit weber Silikon Primer N

(suite de la page 1)

Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07 GHS08 GHS09

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane
Naphtha léger (pétrole), hydrotraité
Alkanes, C7-10-iso-

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P331 NE PAS faire vomir.
P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.
vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description : Mélange composé des substances indiquées ci-après.

Composants dangereux :		
CAS: 92128-66-0 Numéro CE: 921-024-6 Reg.nr.: 01-2119475514-35-xxxx	Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	<90%
CAS: 64742-49-0 Numéro CE: 927-510-4 Reg.nr.: 01-2119475515-33-xxxx	Naphta léger (pétrole), hydrotraité ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	<50%
CAS: 64742-49-0 Numéro CE: 931-254-9 Reg.nr.: 01-2119484651-34-xxxx	Naphta léger (pétrole), hydrotraité ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	<40%

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.09.2022 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 30.09.2022

Nom du produit weber Silikon Primer N

(suite de la page 2)

CAS: 90622-56-3 EINECS: 292-458-5	Alkanes, C7-10-iso- ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Asp. Tox. 1, H304	10-25%
CAS: 5593-70-4 EINECS: 227-006-8 Reg.nr.: 01-2119967423-33-xxxx	tétrabutanolate de titane ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335-H336	1-3%
CAS: 108-88-3 EINECS: 203-625-9 Numéro index: 601-021-00-3 Reg.nr.: 01-2119471310-51-xxxx	toluène ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Repr. 2, H361d; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	0,1-1%

SVHC néant

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

après inhalation : Apporter de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

après contact avec les yeux :

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

après ingestion :

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Migraine

Irritation de la peau

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

Mousse

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone (CO)

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité : Porter un appareil respiratoire autonome.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.09.2022 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 30.09.2022

Nom du produit weber Silikon Primer N

(suite de la page 3)

Autres indications:

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

* RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.
Tenir éloigné des sources d'inflammation.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Le produit ne doit pas parvenir dans les eaux, les canalisations ou le sol.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution)

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Éliminer la matière collectée conformément au règlement.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

* RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser des appareils résistant aux solvants
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Préventions des incendies et des explosions:
Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Des mélanges inflammables peuvent se constituer dans les fûts vidangés.
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif
Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage :

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Stocker dans un endroit frais.
Stocker uniquement dans le récipient d'origine non ouvert.
Prévoir des sols étanches et résistant aux solvants
Empêcher la pénétration dans le sol.

Indications concernant le stockage commun : Ne pas conserver avec les agents d'oxydation

Autres indications sur les conditions de stockage :

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.
Garder les emballages hermétiquement fermés.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.09.2022 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 30.09.2022

Nom du produit weber Silikon Primer N

(suite de la page 4)

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Classe de stockage : LGK (according to VCI concept): 3 - Flammable liquids.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

DNEL		
CAS: 92128-66-0 Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane		
Oral	Derived No Effect Level	699 mg/kgxday (consumer systemic long term value)
Dermique	Derived No Effect Level	773 mg/kgxday (worker systemic long term value)
Inhalatoire	Derived No Effect Level	699 mg/kgxday (consumer systemic long term value)
		2.035 mg/m ³ (worker systemic long term value)
		608 mg/m ³ (consumer systemic long term value)
CAS: 64742-49-0 Naphta léger (pétrole), hydrotraité		
Oral	Derived No Effect Level	1.301 mg/kgxday (consumer systemic long term value)
Dermique	Derived No Effect Level	13.964 mg/kgxday (worker systemic long term value)
Inhalatoire	Derived No Effect Level	1.377 mg/kgxday (consumer systemic long term value)
		5.306 mg/m ³ (worker systemic long term value)
		1.131 mg/m ³ (consumer systemic long term value)
CAS: 5593-70-4 tétrabutanolate de titane		
Oral	Derived No Effect Level	3,75 mg/kgxday (consumer systemic long term value)
Dermique	Derived No Effect Level	37,5 mg/kgxday (consumer systemic long term value)
Inhalatoire	Derived No Effect Level	127 mg/m ³ (worker systemic long term value)
		152 mg/m ³ (consumer systemic long term value)

Composants présentant des valeurs limites biologiques:

CAS: 108-88-3 toluène	
BAT (Suisse)	600 µg/l Substrat d'examen: Sang complet Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Toluol
	2 g/g Kreatinin Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail, exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail Paramètre biologique: Hippursäure
	0,5 mg/l Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail, exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail Paramètre biologique: o-Kresol

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.09.2022 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 30.09.2022

Nom du produit weber Silikon Primer N

(suite de la page 5)

No CAS	Désignation de la substance	%	Type
Valeur		Unité	
CAS: 108-88-3	toluène		
VME (Suisse)	Valeur à court terme: 760 mg/m ³ , 200 ppm Valeur à long terme: 190 mg/m ³ , 50 ppm H OI B R2f R2d SSc;		

Remarques supplémentaires:

La TRGS 900 (Liste Mak) en vigueur a servi de base lors de l'élaboration ou de la révision de cette fiche de données de sécurité.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou contaminés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni renifler.

Après manipulation de ce produit, utiliser une crème hydratante pour la peau.

Ne pas inhaler la poussière, la fumée, le brouillard.

Protection respiratoire :

Utiliser un appareil de protection respiratoire en cas de fortes concentrations.

Filtre respiratoire court terme :

Filtre A



Protection des mains :

Gants de protection.



Matériau des gants

Nitrile, NBR

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,7$ mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Temps de pénétration : > 480 min

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques.



(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.09.2022 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 30.09.2022

Nom du produit weber Silikon Primer N

(suite de la page 6)

Protection du corps :

Vêtement de protection résistant aux solvants



RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

État physique	liquide
Couleur :	incolore
Odeur :	caractéristique
Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	> 59 °C
Limites inférieure et supérieure d'explosion inférieure :	1,0 Vol %
supérieure :	Non déterminé.
Point d'éclair	-25 °C
pH	Non déterminé.
Viscosité :	
Viscosité cinématique à 40 °C	< 20,5 mm ² /s
dynamique :	Non déterminé.
Solubilité	
l'eau :	insoluble
Pression de vapeur à 20 °C:	ca. 4 kPa
Densité et/ou densité relative	
Densité :	non déterminée
Densité relative. à 20 °C	0,70 g/ml

9.2 Autres informations

Aspect:	Aucune.
Forme :	liquide
Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion :	Non déterminé.
Minimum ignition energy	
Test de séparation des solvants :	Non déterminé.
Teneur en solvants:	
COV Suisse	> 90 % >90,0000 %
Changement d'état	
Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.

Informations concernant les classes de danger

physique	
Substances et mélanges explosibles	néant

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.09.2022 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 30.09.2022

Nom du produit weber Silikon Primer N

(suite de la page 7)

Gaz inflammables	néant
Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	
Liquide et vapeurs très inflammables.	
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique Stable dans les conditions de stockage recommandées.

Décomposition thermique / Conditions à éviter:

Pas de décomposition si utilisé conformément aux spécifications.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Peut former des mélanges explosifs dans l'air en cas d'échauffement au-dessus du point d'inflammation et/ou de pulvérisation ou d'atomisation.

Les conteneurs vides et mal nettoyés peuvent contenir des gaz qui se sont dégagés du produit et qui, mélangés à l'air, constituent des mélanges explosibles.

Vive réaction aux agents d'oxydation.

10.4 Conditions à éviter Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Protéger du gel.

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux: gaz/vapeurs inflammables

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 9)

CH2

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.09.2022 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 30.09.2022

Nom du produit weber Silikon Primer N

(suite de la page 8)

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Composant	Type	Valeur	Espèce
CAS: 64742-49-0 Naphta léger (pétrole), hydrotraité			
Dermique	LD50	2.800-3.100 mg/kg (Rat)	
Inhalatoire	LC50/4 h	23,3 mg/l (Rat)	
CAS: 64742-49-0 Naphta léger (pétrole), hydrotraité			
Inhalatoire	LC50/4 h	73.860 mg/l (Rat)	

de la peau :

Provoque une irritation cutanée.

des yeux :

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique :

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Type d'essai	Concentration active	Méthode	Evaluation
CAS: 64742-49-0 Naphta léger (pétrole), hydrotraité			
EC50/48h	0,64 mg/l	(Daphnia magna)	
NOEC (21d)	0,17 mg/l	(Daphnia magna)	
CAS: 5593-70-4 tétrabutanolate de titane			
LC50/96h	1.740-2.300 mg/l (poisson)		
EC50/24h	770-2.237 mg/l (Daphnia magna)		
EC50/48h	590-1.983 mg/l (Daphnia magna)		
NOEC (21d)	4-20 mg/l (Daphnia magna)		

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.09.2022 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 30.09.2022

Nom du produit weber Silikon Primer N

(suite de la page 9)

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes

Remarque :

Le produit contient des substances exerçant une action toxique sur les poissons et les bactéries.
Toxique chez les poissons.

Autres indications écologiques :

Indications générales :

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Toxique pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets

20 01 13*	solvants
15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
15 01 02	emballages en matières plastiques

Emballages non nettoyés :

Recommandation :

Evacuation conformément aux réglementations locales/nationales en vigueur.
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.
Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR, IMDG, IATA UN1993

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR	1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A., Dispositions spéciales 640D (iso-Hexanes & n-Hexane), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
IMDG	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (iso-Hexanes & n-Hexane, Heptanes), MARINE POLLUTANT
IATA	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (iso-Hexanes & n-Hexane)

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.09.2022 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 30.09.2022

Nom du produit weber Silikon Primer N

(suite de la page 10)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR



Classe 3 (F1) Liquides inflammables.
Étiquette 3

IMDG



Class 3 Liquides inflammables.
Label 3

IATA



Class 3 Liquides inflammables.
Label 3

14.4 Groupe d'emballage
ADR, IMDG, IATA

II

14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : iso-Hexanes & n-Hexane

Marine Pollutant:

Oui

Marquage spécial (ADR):

Signe conventionnel (poisson et arbre)
Signe conventionnel (poisson et arbre)

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Liquides inflammables.

Indice Kemler :

33

No EMS :

F-E,S-E

Stowage Category

B

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

Indications complémentaires de transport :

ADR

Quantités limitées (LQ)

1L

Quantités exceptées (EQ)

Code: E2

Quantité maximale nette par emballage intérieur:
30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur:
500 ml

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.09.2022 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 30.09.2022

Nom du produit weber Silikon Primer N

(suite de la page 11)

Catégorie de transport	2
Code de restriction en tunnels	D/E
IMDG	
Limited quantities (LQ)	1L
Excepted quantities (EQ)	Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
"Règlement type" de l'ONU:	UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A., DISPOSITIONS SPÉCIALES 640D (ISO-HEXANES & N-HEXANE), 3, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Regulation (EC) No 1907/2006 (REACH) (Candidate List, Annexes XIV and XVII)

Regulation (EC) No 1272/2008 (CLP)

Regulation (EU) 2020/878 (amending REACH Annex II on the compilation of safety data sheets)

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

Catégorie SEVESO

E2 Danger pour l'environnement aquatique

P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 200 t

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Restriction: 3, 48

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

CAS: 108-88-3 toluène	3
-------------------------	---

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

CAS: 108-88-3 toluène	3
-------------------------	---

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

CH2

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.09.2022 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 30.09.2022

Nom du produit weber Silikon Primer N

(suite de la page 12)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H361d Susceptible de nuire au fœtus.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Service établissant la fiche technique de sécurité: Department research & development

Contact : Isabelle Kazandjian Phone: 0041 (0)79 382 51 09

Numéro de la version précédente: 3

Acronymes et abréviations:

- RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
- ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- DOT: US Department of Transportation
- IATA: International Air Transport Association
- IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
- ICAO: International Civil Aviation Organisation
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)
- DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
- LC50: Lethal concentration, 50 percent
- LD50: Lethal dose, 50 percent
- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- SVHC: Substances of Very High Concern (REACH regulation)
- vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
- Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
- Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
- Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
- Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
- Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
- Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2
- STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
- STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2
- Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
- Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

* Données modifiées par rapport à la version précédente

Conformément à l'annexe II du règlement REACH, les sections modifiées dans cette version de la fiche de données de sécurité par rapport à la version précédente sont marquées avec des astérisques.